

# CHSCT-D 53

-----  
Compte-rendu de la séance du jeudi 12 mars 2020



- **Membres présents** : Denis WALECKX, Michel MAUGER, Pierre-Marc PLANCHAIS (FSU), Benoît LOURDAIS (FSU), Pierre CAMUS-POTTIER (UNSA-Education), Lorraine Boëdec (UNSA-Education), Sandra RECHE (FNEC-FP-FO), Stève GAUDIN (FNEC-FP-FO), Anne Guisola (CGT Educ'action)

- **Personnels qualifiés présents** : Stéphanie Pigné, Yann Peschard

- **Personnels qualifiés excusés** : Iris MORY, Isabelle HUHARDEAUX

- **Assistaient également à la réunion** : Aline Guion, Karine BELLANGER, Laurent DRAULT

- **Membre suppléant** : Cédric Burnel (FNEC-FP-FO)

A 9h54, Monsieur Waleckx nous informait par mail qu'en raison du contexte actuel lié à l'actualité sanitaire, la séance sera restreinte à 2 heures, qu'au plus tard elle sera levée à 16h30, en conséquence l'ordre du jour sera modifié, priorisé et adapté en fonction du temps dont nous disposerons.

## Points abordés :

- 1) Approbation du procès-verbal du CHSCT-D du 28 juin 2019
- 2) Approbation du compte-rendu du GT fiches RSST du 14 novembre 2019
- 9) Questions diverses : ajout d'un 9.9 Point sur le Covid-19

## Points reportés :

- 3) Point sur le CHSCT-A
- 4) Etude des fiches RSST : report sur un GT fixé au jeudi 26 mars 2020
- 5) Inondations du lundi 14 octobre 2019 : gestion et conséquences
- 6) Suivi des préconisations suite à la visite de l'école et du collège de Grez-en-Bouère
- 7) Mise en place des PIAL : état des lieux et conséquences sur les conditions de travail
- 8) Questionnaire « Gestion des élèves à comportement difficile »
- 9) Questions diverses 9.1 à 9.8

## La séance est ouverte à 14h

### Déclaration liminaire :

Afin de gagner du temps, cette déclaration n'est pas lue et sera intégrée au procès-verbal.

### Introduction :

- ♦ A la demande des représentants du personnel l'ajout des points suivants est accepté :
  - 4) Etude de 4 fiches RSST urgentes ainsi que 2 fiches RSST non encore numérotées.
  - 9.8) Question diverse : visite d'établissement à venir et dates à fixer.
- ♦ En ce qui concerne la demande de CHSCT-D exceptionnel sur la direction d'école, formulée le 28 octobre 2019, renouvelée le 31 janvier 2020, les représentants du personnel font part à Monsieur Waleckx du courrier qu'ils ont adressé au recteur afin que se tienne cette réunion. Monsieur Waleckx maintient sa décision de refus et assure qu'il l'assumera devant le recteur et devant le ministre s'il le faut. Selon lui, des mesures sont prises, une réflexion est en marche, un GDSC s'est déjà tenu et il y aura d'autres dates auxquelles seront conviées les organisations syndicales. Il n'est donc pas, selon lui, nécessaire de tenir une telle instance.

- ♦ Les représentants du personnel déposent un avis sur la médecine de prévention.  
Monsieur Waleckx y répondra dans les 2 mois à venir.

## Etude de l'ordre du jour

### 1- Approbation du PV du CHSCT-D du 28 juin 2019

Le procès-verbal du CHSCT-D du 28 juin 2019 est approuvé.

Seront donc publiées les documents suivants :

- ♦ Compte-rendu de la rencontre des personnels des CMS du 5 février 2019.
- ♦ Compte-rendu de la visite d'une délégation du CHSCT-D 53 dans les collèges de Gorrion et Landivy le 25 avril 2019.
- ♦ Bilan statistique des remontées des questionnaires 1<sup>er</sup> degré « Gestion des élèves à comportement difficile ».
- ♦ Bilan des accidents de service et accidents de travail pour 2017-2018.

### 2- Approbation du compte-rendu du GT fiches RSST du 14 novembre 2019

Le compte-rendu du GT fiches RSST du 14 novembre 2019 est approuvé.

Monsieur Lourdaï, secrétaire du CHSCT-D 53, interroge Monsieur Waleckx sur d'éventuelles statistiques qui pourraient être établies quant au nombre de fiches traitées, aux établissements concernés, aux différents risques auxquels sont exposés les agents et aux événements auxquels sont confrontés les personnels de l'éducation nationale. Aucune étude de ce genre n'est effectuée. Monsieur Lourdaï présente donc le travail qu'il a réalisé dans le cadre de son mandat syndical de représentant pour la FSU. (Voir à la fin)

### 4- Etude des fiches RSST nécessitant une réponse urgente

**2019-37 Collège Grand Champ Grez-en-Bouère** : difficultés avec un élève à comportement difficile.

La situation est apaisée.

Toutefois, les représentants du personnel s'interrogent sur les « faits établissements ». Dans quelle mesure serait-il possible que ces « faits établissement » soient retransmis au CHSCT-D pour les situations faisant l'objet d'une fiche RSST ?

Monsieur Waleckx explique que ces faits sont anonymisés de manière à éviter tout risque de stigmatisation de certains établissements. Monsieur Drault, correspondant violence scolaire pour le département, présentera les dispositifs mis en place : plan de lutte contre les violences scolaires, PAR (Plan d'Accompagnement et de Responsabilisation). Une information sur les « faits établissement » est aussi envisagée.

**2019-46 Lycée Robert Buron Laval CAP APR** : difficultés de gestion d'une classe où 100% des élèves relèvent de l'ASH.

Monsieur Waleckx expose l'avancée de sa réflexion sur la situation : pas plus de 60 % d'élèves en situation de handicap dans chaque classe de CAP. Dispositif SAS. Ouverture d'une nouvelle ULIS professionnelle au Lycée Pierre et Marie Curie de Château-Gontier. Au niveau ministériel, toute une réflexion est actuellement en cours sur les CAP, en lien avec les professionnels, afin d'assurer une meilleure prise en compte des élèves en situation de handicap : les qualités professionnelles d'un élève n'ont pas à dépendre de la non acquisition d'une compétence purement scolaire, il faut adapter le travail aux possibilités de chacun.

**2020-09 Ecole Eugène Hairy Laval** : Hygiène des locaux, poussières, températures excessives.

Les représentants du personnel estiment qu'il faudrait envisager une analyse de la qualité de l'air.

La situation a été remontée auprès de Madame Fouquet et est donc suivie par les services techniques de la mairie de Laval.

**2020-10 Ecole Alfred Levrot Grez-en-Bouère** : explosion puis incendie à l'usine Aprochim le mercredi 22 janvier 2020.

Les représentants du personnel avaient demandé, en questions diverses, pour cette première réunion du CHSCT-D qui devait initialement se tenir le 5 décembre 2019, que soit réalisé un suivi des préconisations suite à la visite, le 1<sup>er</sup> juin 2018, d'une délégation du CHSCT-D à l'école et au collège de Grez-en-Bouère. Cette visite était réalisée suite à l'explosion survenue le vendredi 13 octobre 2017 dans l'une des 6 enceintes où des déchets contaminés aux PCB (PolyChloroBiphényle) sont traités.

Dans leur compte-rendu de visite, approuvé en séance le jeudi 29 novembre 2018, les membres de la délégation du CHSCTD 53 avaient formulé les préconisations suivantes :

- ♦ La mairie doit pouvoir s'assurer de l'articulation du PPMS de l'établissement avec le PCS de la commune.
- ♦ Faire remonter tous les dysfonctionnements lors des exercices PPMS aux autorités académiques, via l'Inspecteur de circonscription.
- ♦ S'assurer auprès de la préfecture de la cohérence de l'ensemble avec les PPI des établissements classés « SEVESO »
- ♦ S'assurer auprès de la préfecture de la cohérence du PCS avec le plan ORSEC.
- ♦ Demander à ce que les mesures de qualité de l'air visiblement prévues par la DREAL au niveau de la commune soient réalisées dans l'école.
- ♦ S'assurer auprès de la mairie de la bonne coordination des alarmes sur la commune.
- ♦ Réaliser un exercice en conditions avec l'alarme PPI

Les évènements survenus le mercredi 22 janvier 2020 montrent bien l'urgence d'une réelle prise en compte de ce type de situation. L'explosion a eu lieu aux environs de 1h30 du matin dans cette usine classée SEVESO haut. Il s'en est suivi un incendie qui aura nécessité 6 heures d'intervention des pompiers. A l'heure où les élèves et les agents de l'éducation nationale se sont rendus dans leur établissement, aucune communication quant à la dangerosité ou non de la situation n'a été réalisée, ni par la mairie, ni par la préfecture, ni par la DSDEN.

Monsieur Mauger indique qu'il s'agit d'un défaut de communication de la part du maire de la commune, que même l'inspection académique n'était pas informée de la situation.

Les représentants du personnel déposent un avis suite à ces évènements. Monsieur Waleckx y répondra dans les 2 mois à venir.

**2020- ?? Ecole Jean Monnet Evron :** Une AESH seule en surveillance de cour pour deux classes sur le temps de cantine. La mairie a été contactée afin que cette situation de non remplacement de personnel municipal ne se reproduise plus.

**2020- ?? Lycée Robert Buron Laval CAP APR :** aucune AESH présente, pour un cours, dans une classe où 100% des élèves relèvent de l'ASH. Les représentants du personnel ne comprennent pas pourquoi cette fiche datée du 4 décembre 2019, pourtant adressée au secrétariat du chef d'établissement ainsi qu'aux adresses habituelles pour le 2<sup>nd</sup> degré ([ce.grh53@ac-nantes.fr](mailto:ce.grh53@ac-nantes.fr) et [chsctd53@ac-nantes.fr](mailto:chsctd53@ac-nantes.fr)) n'a toujours pas été traitée par le chef d'établissement.

Monsieur Lourdais, secrétaire du CHSCT-D 53, interroge Monsieur Waleckx sur d'éventuelles statistiques qui pourraient être établies quant au nombre de fiches traitées, aux établissements concernés, à la répartition géographique, aux différents risques auxquels les agents sont exposés et aux évènements auxquels sont confrontés les personnels de l'éducation nationale. Aucune étude de ce genre n'est effectuée. Monsieur Lourdais présente donc le travail qu'il a réalisé dans le cadre de son mandat syndical de représentant pour la FSU. Ces statistiques, actualisées au 11 mars 2020, reprennent l'ensemble des fiches sur trois années scolaires depuis l'année scolaire 2017-2018 et serviront de base de travail pour les années à venir. Elles pourront faire l'objet d'une publication en fin d'année scolaire.

83% des fiches émanent des écoles, 83% sont des Risques PsychoSociaux. 76% des RPS sont des risques personnels/élèves. Dans 23 cas sur 29 (RPS personnels/élèves) il y est mentionné des violences sur adulte.

## **9- Questions diverses.**

### **9-4. Mise à jour des personnes ressources (site IA 53)**

Résolu

### **9-6. Accès à la page Accident de service / Accident de travail / Maladie professionnelle (site IA 53)**

Résolu

### **9-7. Protection des travailleurs isolés :**

Monsieur Planchais présente le service de téléassistance de l'ADMR : 20 € de frais d'installation et 25 €/mois, par personnel concerné. Soit, pour les 6 secrétaires de CMS (Centre Médicaux Scolaire), 120 € de frais d'installation et 1500 € pour 10 mois par an.

Monsieur Mauger explique que cela représente un budget conséquent que la DSDEN ne peut pas assumer. Monsieur Mauger ajoute que cette prise en charge pourrait se faire dans un cadre de budget du rectorat en harmonisant le dispositif entre les 5 départements de notre académie afin d'en réduire le coût.

### **9-8. Programmation de la prochaine visite d'établissement**

Les représentants du personnel proposent une thématique sur une réalité de notre département : la ruralité.

De nombreux collègues sont seuls dans leur école d'un RPI. Aussi, pour rendre compte de cette situation, les représentants du personnel proposent la visite des écoles du RPI Saint Cyr en Pail, Saint Aignan de Couptrain, Saint Calais du désert le jeudi 14 mai 2020. Un GT de préparation de cette visite est programmé le 9 avril 2020.

### **9-9. Point sur le Covid-19**

Monsieur Waleckx insiste sur l'importance de consulter la FAQ. Elle est mise à jour régulièrement. Les publications sur le site du gouvernement sont des décisions interministérielles faisant office de loi. Elles sont transmises aux recteurs puis aux DASEN pour application.

Tout le pays passera au stade 3 tôt ou tard, le Président de la République s'exprimera ce soir.

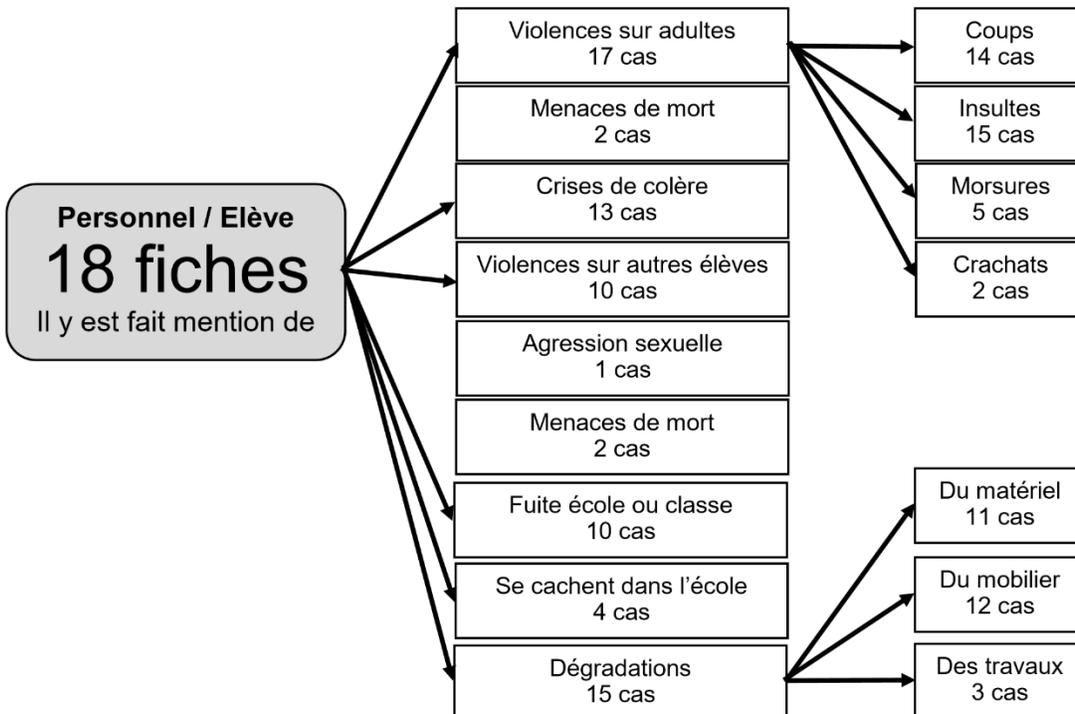
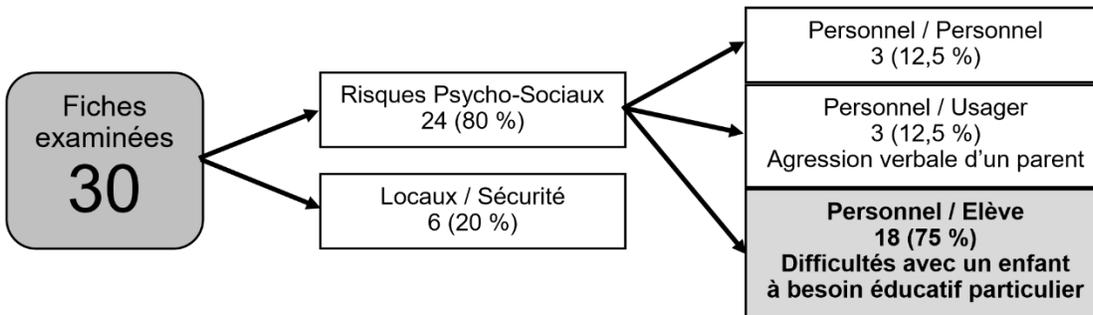
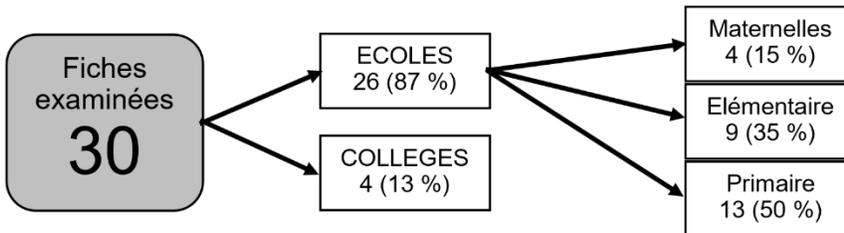
Il faut relayer les gestes barrière pour retarder la propagation du virus et sa généralisation.

Dans les écoles, il faut maintenir la continuité pédagogique. Il est demandé aux établissements scolaires d'activer le PCA (Plan de Continuité d'Activité). Les écoles ont pour mission de maintenir le lien avec les familles, d'assurer la continuité pédagogique, de signaler leurs particularités : école ~ élèves ~ GRH.

**La séance est levée à 16h45.**

# Groupe de Travail du 14 novembre 2019

## Etude des fiches RSST



La souffrance au travail nous concerne tous. Il ne faut pas hésiter à rédiger une fiche RSST. L'envoyer au secrétariat de circonscription ET sur la boîte mail : [chsctd53@ac-nantes.fr](mailto:chsctd53@ac-nantes.fr)  
En cas d'arrêt de travail lié aux RPS, ou, si vous êtes victimes de violences ou incivilités, prenez contact avec les représentants du personnel élus au CHSCT-D.  
Demandez que ce soit reconnu comme accident de service.